CONSEIL ET BUREAU COMMUNAUTAIRE

Roanne

Roannais Agglomération est administré par un conseil composé de délégué[illegible]és par chaque conseil municipal des communes membres. Les conseillers sont[illegible]our 6 ans.
Le Conseil communautaire règle par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la collectivité.

Agglo

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE